

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-78 du 3 Mars 1982

chargeant le Camarade Barthélémy OHUENS,
Ministre de l'Industrie, des Mines et de
l'Energie, de l'intérim du Camarade Isidore
AMOUSSOU, Ministre des Finances pour compter
du 28 Février 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 28 Février 1982, le Camarade Barthélémy OHUENS,
Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie est chargé de l'intérim du
Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Mars 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 NIME-MF 6 PG/PPC 2
autres Ministères 20 DPE - DLC - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DAN 2 INSJA 2
DCCT 1 ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB - FASJEP - BN 6 Préfets 6 BCP 1 JORPB.1.—